

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 838 Instruction relative à la navigation dans les eaux intérieures et territoriales, et aux escales dans les ports et rades des départements et T.O.M. (J.O.R.F. du 14 mai 1966, p. 3887).

n° 838

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 juin 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : — l'instruction du 29 avril 1966 relative à la navigation dans les eaux intérieures et territoriales et aux escales dans les ports et rades des départements et territoires d'outre-mer. (J.O.R.F. du 14 mai 1966, p. 3887.)

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Secrétaire Général, Chef du Territoire p. i. : Le Conseiller aux Affaires administratives, Henri BEAUX.